



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mme Karen Crandall, mairesse
Mme Melissa Plett et Mme Nadine Martin, conseillères
M. Normand Litjens, M. Glenn Guthrie, M. Charles Benoît et M. Dany Duchesneau, conseillers

AVIS est par les présentes donné par Mme Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Armand;

QUE, conformément à l'article 152 du Code municipal, le conseil de la Municipalité de Saint-Armand tiendra une séance extraordinaire, le mercredi 15 juillet 2026 à 19 h 30, au Centre communautaire situé au 444 chemin Bradley et que les sujets suivants y seront pris en considération:

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission du rapport financier 2024 au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
3. Dépôt du rapport financier 2024 du Service de sécurité incendie Saint-Armand/Pike River
4. Projet ponceau chemin Champlain — Autorisation de paiement #3
5. Octroi de contrat — Remplacement de deux chauffe-eaux
6. Octroi de contrat — Ingénieur — Traverse Stanley Drive
7. Période de questions
8. Levée de la séance

QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, seuls les sujets mentionnés au présent avis seront traités, à moins du consentement unanime des membres du conseil, si tous sont présents.

Donné à Saint-Armand, ce 14 juillet 2026.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public annonçant la tenue d'une séance extraordinaire du conseil, le 15 juillet 2026 à 19 h 30, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 14 juillet 2026 avant 17 h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210, rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.
En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 14 juillet 2026.



Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière